

Fonds européens – FEAMPA

Simplification des démarches de compensation des surcoûts et ouverture de la campagne 2025

Matinik, 16 janvié 2026

Au terme d'une année de mobilisation et de concertation, la Collectivité Territoriale de Martinique a enfin obtenu de la Direction Générale des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture-Autorité de Gestion Nationale du FEAMPA, fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, **la mise en œuvre d'une simplification des procédures de gestion de la compensation des surcoûts**, dans le cadre de l'amélioration continue des dispositifs.

A compter du 14 janvier 2026, pour tous les dossiers qui feront l'objet d'une décision d'attribution d'aide au titre de la compensation des surcoûts, **il ne sera plus nécessaire de déposer une demande de paiement**.

Ce qui change concrètement :

- Le professionnel dépose sa demande sur E-Synergie
- La CTM instruit le dossier
- Après l'attribution de l'aide, la CTM assurera directement sa mise en paiement, sans que le professionnel ait à faire de formalités de demande de paiement

Cette évolution marque une avancée importante pour les professionnels du secteur, en réduisant les délais et les formalités administratives.

Aussi, les professionnels de la pêche et de l'aquaculture sont invités à déposer, dès maintenant, les demandes d'aide à la compensation des surcoûts relative à l'année 2025 sur le site E-Synergie sur la base de l'activité annuelle. **La date limite de dépôt est fixée au 31 mars 2026.**

Afin d'optimiser le traitement des dossiers, il est recommandé aux professionnels de :

- Déposer leurs fiches de pêche à la Direction de la Mer le mois suivant les captures
- Enregistrer leur demande sur leur espace E-Synergie :https://synergie-europe.fr/e_synergie/
- Déposer un dossier complet dans les délais impartis ; tout dossier incomplet ou déposé en dehors de la période ne pourra être instruit

Les porteurs de projets souhaitant bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches peuvent contacter le CAAMPA – Centre d'Accompagnement Maritime Pêche et Aquaculture au : 0696 303001.